

Notions de base sur les placements : la diversification

[Le seul son dans cette vidéo est une musique de fond dynamique.]

Opter pour la simplicité en matière de placements. Ce qu'il faut savoir sur la diversification. Prêt à investir dans votre régime de retraite? Les experts recommandent d'investir dans des placements diversifiés, pour ne pas placer tout l'argent dans un seul endroit. C'est ce qu'on appelle la diversification. Cela signifie répartir votre argent dans divers types de placement – ou de catégories d'actif – pour ne pas mettre tous vos œufs dans le même panier. La diversification n'est pas une garantie de profit et n'élimine pas le risque de perte. Les trois catégories d'actif principales – les fonds à revenu garanti, les fonds de titres à revenu fixe et les fonds d'action. Les trois catégories d'actif principales – les fonds à revenu garanti, les fonds de titres à revenu fixe et les fonds d'action – présentent différents niveaux de risque et de rendement. Prudent - risque/rendement potentiel plus faible. Audacieux - risque/rendement potentiel plus élevé. La diversification n'est pas une garantie de profit et n'élimine pas le risque de perte. Rien ne garantit la réussite de toute stratégie de placement. Et dans chaque catégorie d'actif, vous pouvez choisir différents types de placements: Passif, Mondial, Actif, National, Spécialisé. La diversification signifie investir dans certains actifs avec un risque et un potentiel de croissance plus élevés, certains actifs avec un risque et un potentiel de croissance plus faibles, et certains actifs avec des facteurs de risque variés, de sorte que si certains actifs diminuent, d'autres sont plus susceptibles de conserver leur valeur. La diversification n'est pas une garantie de profit et n'élimine pas le risque de perte, mais elle peut réduire les risques à long terme. Votre épargne-retraite est-elle investie dans des placements diversifiés? Ouvrez une session dans le site Gpmanuvie.ca/retraite, utilisez l'application Services mobiles Manuvie ou parlez à un conseiller en services financiers dûment autorisé.

Manuvie, Gestion de placements Manuvie, le M stylisé, et Gestion de placements Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

02/23 AODA